

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2017

2017/22 - TRANSFORMATION DE LA MEDIATHEQUE L'ODYSSEE EN « TROISIEME LIEU » DANS LE POLE DES ARTS ET DES CULTURES NUMERIQUES - FINANCEMENT D.R.A.C

Depuis son ouverture il y a 15 ans, la médiathèque a su évoluer pour en faire un lieu de référence pour la population Lommoise. Elle doit aujourd'hui de nouveau se moderniser pour rentrer dans la dynamique du « Troisième lieu » et se tourner vers de nouveaux usages, être acteur de la transition numérique pour tous.

Le rôle des médiathèques consiste désormais à offrir des collections plurielles et actuelles mais aussi un lieu de vie, de rencontres et d'échange où les usagers viennent partager leurs lectures, écoutes, envies mais aussi un lieu de discussion, d'accueil et de travail. Intégrée aux projets BNR (Bibliothèque Numérique de Référence) avec Lille et du Pôle des Arts et des Cultures Numériques (délibérations du Conseil Communal, le 16 juin 2016 et du Conseil Municipal le 17 juin 2016), cette évolution s'amplifiera dans les années à venir.

La médiathèque l'Odysée transformée en « Troisième lieu »¹ interrogera le public sur les enjeux de la société de la connaissance, les cultures numériques et les nouvelles formes de collaboration et de transmission du savoir au 21ème siècle dans le cadre du programme Bibliothèque Numérique de Référence² avec la Ville de Lille.

La médiathèque est un atout maître du projet du Pôle des Arts et des Cultures Numériques, de part sa notoriété et sa capacité à évoluer vers le concept des médiathèques développées au Canada et dans les pays du nord de l'Europe, où les multiples usages du numérique sont indissociables d'une démarche d'innovation sociale et d'une présence artistique forte.

L'idée est d'y développer une offre d'expériences originales avec des contenus numérisés (espaces de visionnage grand écran, salon à musique,...) ; des espaces conviviaux pour des temps associatifs (salon des collectionneurs, Ressourcerie,...) ; des espaces thématiques forts dans lesquels on vient chercher des livres mais aussi toutes formes d'informations via des supports numériques ; plusieurs petites salles pour projeter et écrire, à destination des lycéens pour pouvoir travailler en petits groupes sur un exposé à proximité des différentes ressources, répéter une présentation, réviser et discuter sans gêner les autres usagers...

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) est particulièrement sensible à ce projet et peut le subventionner, conformément aux dispositions de la Dotation Générale de Décentralisation, que ce soit pour l'équipement (40 à 60 %) et les coûts en Ressources Humaines liés à l'extension des horaires (70 % pendant 5 ans).

.../...

¹ Le troisième lieu, notion forgée au début des années 1980 par *Ray Oldenburg*, professeur émérite de sociologie urbaine, se distingue du premier lieu, sphère du foyer, et du deuxième lieu, domaine du travail

En rupture avec une vision élitiste de la culture, la bibliothèque troisième lieu, développée au Canada et dans les pays du nord de l'Europe refuse d'être un lieu de prescription du savoir. Elle s'adresse à toute forme de cultures populaire et **son offre culturelle est diverse et variée**. Les goûts et les pratiques des usagers, devenus co-créateurs, ont d'ailleurs une incidence directe sur les collections et les services proposés. Les outils numériques y tiennent une large place.

² BNR programme référencé et soutenu par le Ministère de la Culture pour développer les usages numériques.

La mise en œuvre de ce projet sera réalisée en plusieurs phases :

Une première phase de déploiement d'équipements numériques destinés à améliorer la relation à l'utilisateur :

Les liens avec les usagers sont basés sur une relation de confiance qui permet d'envisager une plus grande autonomie d'usage de l'équipement /

- L'acquisition d'automates de prêts et de retour qui fluidifieront les transactions de prêt/retour,
- La création d'un mini site permettra d'identifier clairement la médiathèque de Lomme et l'ensemble de ses services sans passer par le site des BM de Lille,
- La mise en place d'ateliers et d'événements utilisant les nouveaux outils numériques (raspberry, mapping, arduino, imprimante 3D...)

Le budget prévisionnel de l'opération :

	HT
Mise à jour du matériel informatique	16 500 €
Acquisition d'automates de prêts et retours RFID	34 480 €
Création d'un mini site	11 000 €
Petit matériel numérique	3 000 €
Achat de mobilier	25 000 €
Total HT	89 980 €

Une seconde phase d'adaptation du fonctionnement aux nouveaux usages :

Cette nouvelle approche amène en parallèle une réflexion sur les horaires d'ouverture. Une étude menée par le Bureau des temps de la Métropole Européenne de Lille a été menée fin 2016. Celle-ci pointe de nouvelles attentes des usagers quant aux horaires de fonctionnement de la médiathèque (ouverture le lundi, en soirée...). Pour affiner celles-ci, des rendez-vous de travail impliquant, usagers, partenaires et agents de la médiathèque seront menés pour envisager les ajustements d'horaires.

Enfin, les nouveaux services de réservations et navettes, forts attendus, occasionneront un réaménagement des espaces pour une meilleure circulation des usagers et une nouvelle fonctionnalité des lieux.

Une troisième phase d'aménagement du lieu dans le cadre du programme de Pôle des Arts et des Cultures Numériques, conçue par le maître d'œuvre lauréat du concours, conformément aux éléments de programmation :

Cette phase, la plus importante, consiste à aménager les différents espaces de la future Médiathèque 3^{ème} lieu avec un Barnum (Bar numérique) espace de convivialité, une agora pour accueillir événements et animations, des espaces bulles, des espaces de pratiques et de découvertes (musique, vidéo, gaming...), des espaces de co-working, des espaces extérieurs numériques, etc...(Voir en annexe, p 37 à 40 du programme – cabinet Aubry & Guiguet – 2016).

.../...

Le dossier de financement sera adressé à la D.R.A.C sur la base des coûts estimatifs de la phase d'avant-projet détaillé (APD) réalisé par le maitre d'œuvre.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à engager les démarches de demande de subventions auprès de la D.R.A.C au fur et à mesure des phases du projet et à signer les conventions

◆ **IMPUTER** les dépenses au chapitre 21 - Article 2135/2183/2184 - Fonction 33 - Opération n° : 2393 - code service NEK

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme